

Droit en branche secondaire en un clin d'oeil

06.09.2023

Le droit peut aussi être choisi comme branche secondaire par les étudiant-e-s inscrits dans d'autres facultés de l'Université de Fribourg.

Plan d'études

Les étudiant-e-s inscrits dans une autre faculté peuvent opter pour le droit en tant que grande ou petite branche secondaire. Il leur est également possible de ne suivre qu'un ou deux cours de droit. Il s'agit uniquement des cours du programme de Bachelor. Les variantes suivantes sont proposées :

Droit en tant que grande branche secondaire	60 ECTS
Introduction au Droit (<i>cours obligatoire</i>)	6 ECTS
A choix : 2 cours à 12 crédits ECTS (2 cours à 6 crédits ECTS peuvent remplacer un cours à 12 crédits ECTS) + 2 cours à 9 crédits ECTS + 2 cours à 6 crédits ECTS	54 ECTS
Droit en tant que petite branche secondaire	30 ECTS
Introduction au Droit (<i>cours obligatoire</i>)	6 ECTS
A choix : 1 cours à 12 crédits ECTS + 2 cours à 6 crédits ECTS ou 2 cours à 9 crédits ECTS + 1 cours à 6 crédits ECTS	24 ECTS
Soft-skills juridiques	
Plusieurs cours à choix dans le programme du Bachelor of Law	

Les étudiant-e-s ne sont pas obligé-e-s à suivre la partie « **Mise en œuvre du droit** » qui complètera le cours « introduction au droit » du programme de Bachelor dès le semestre d'automne 2023.

Les étudiant-e-s s'inscrivent aux examens directement par le biais de **myUnifr** durant l'une des deux sessions d'inscription de leur choix. En cas d'échec, l'examen peut être répété 2 fois (3 essais). A la demande de l'étudiant-e, le Décanat établit une attestation contenant tous les examens réussis.

Pour toute question : ius-admin@unifr.ch